

LA VILLE DE GUYANCOURT (29 932 habitants), membre de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, est une ville universitaire qui accueille sur son territoire de nombreuses TPE et PME, ainsi que de grandes entreprises telles que le technocentre RENAULT ou le siège de BOUYGUES.

Ville en plein développement, Guyancourt cherche de façon régulière et continue à offrir à ses habitants et ses visiteurs la meilleure qualité de service possible tant par son environnement que par les nombreux services offerts à la population.

Un nouveau quartier, « le quartier des savoirs », est actuellement en réflexion et se développera autour de la station de la nouvelle ligne 18 du métro (Grand Paris Express).

RECRUTE

AU SEIN DE LA DIRECTION DE LA SOLIDARITE ET DE LA FAMILLE

UN CONSEILLER EMPLOI (H/F)

Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux

Sous l'autorité du responsable du service emploi, vous participez à la mise en œuvre de la politique municipale en matière d'aides aux demandeurs d'emploi de plus de 26 ans.

VOS MISSIONS :

- Accompagner les demandeurs d'emploi de la commune dans leur démarche d'insertion professionnelle,
- Animer les prestations du service Emploi : permanence ou actions en maison de quartier,
- Suivre l'activité du service : enregistrements statistiques, notes,
- Veille concernant les dispositifs et mesures de la formation et de l'emploi,
- Participer aux réunions du réseau des professionnels de l'insertion,
- Développer et maintenir les partenariats,
- Participer à l'organisation des manifestations en direction des demandeurs d'emploi,
- Participer à des groupes de travail transversaux.

VOTRE PROFIL :

- Expérience similaire fortement appréciée,
- Connaissance de la réglementation concernant le secteur de l'emploi, l'insertion professionnelle,
- Technique de recherche d'emploi,
- Rigueur et autonomie,
- Aisance rédactionnelle,
- Qualités relationnelles et discrétion,
- Maîtrise de l'informatique (Word, Excel, power point),
- Permis B obligatoire.

Poste à pourvoir à partir du 19 décembre 2022 par voie statutaire (mutation, détachement ou intégration directe) ou par voie contractuelle.

- Rémunération statutaire + régime indemnitaire (prime mensuelle, prime semestrielle et prime annuelle)
- Avantages C.N.A.S. + Amicale du Personnel
- Possibilité de télétravail avec indemnité forfaitaire
- Participation employeur mutuelle et garantie maintien de salaire
- Forfait mobilités durables

Merci d'adresser LETTRE DE MOTIVATION et CV de préférence par mail à secretariat.drh@ville-guyancourt.fr, ou par courrier à Monsieur LE MAIRE, 14 rue Ambroise Croizat, BP 32 - 78041 GUYANCOURT Cedex

Le Maire,
Président du C.C.A.S.

François MORTON